A V I S P U B L I C

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR01-2024 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro de demande 2022-0015 et un permis de construction portant le numéro de demande 2023-2696 pour la propriété située aux 19-21, rue Brébeuf, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 février 2024, a adopté le premier projet de résolution numéro PPR01-2024 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro de demande 2022-0015 et un permis de construction portant le numéro de demande 2023-2696 pour la propriété située aux 19 21, rue Brébeuf, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone résidentielle portant le numéro GJ29R (secteur situé à l'est de la rue Saint-Charles Sud et de part et d'autre des rues Racine et Notre-Dame), la délivrance d'un (1) certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro de demande 2022-0015 et la délivrance d'un (1) permis de construction portant le numéro de demande 2023-2696 afin de permettre une école de massothérapie au rez-de-chaussée ainsi que dans le garage de la propriété située au 19-21, rue Brébeuf, étant le lot numéro 1 010 011 du cadastre du Québec. Ce projet vise également à régulariser différentes normes d'implantation par rapport aux lignes latérales et arrière du terrain et à permettre un pourcentage d'occupation des bâtiments à 46 % de la superficie totale du terrain.

3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 21 février 2024, à compter de 18 h 30,** dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

5. Que ce projet de résolution ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 9 février 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 9 février 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (https://granby.ca) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 9 février 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier